



Vous trouverez ainsi ci-dessous une copie, rigoureusement authentique, d'un message d'une section départementale de l'ACP. Pour que votre information soit complète, nous allons vous le commenter ci-dessous :

Lors de la réunion technique d'approfondissement du 2 avril 2014, la direction générale a fait connaître son projet sur la défiliarisation au 01/01/2015 et sur les conditions d'accès aux postes indiciés C1.

*Ce projet est inacceptable en l'état pour les représentants de l'ACP : il bouleverse en effet complètement les possibilités d'accès aux postes C1 (des indices 1015 aux HEC) pour tous les grades (par rapport à la situation actuelle et par rapport aux statuts des différents cadres). Il vient remettre totalement en cause les règles anciennement en vigueur et la promesse qui avait été faite, aux agents comme aux cadres, que **la fusion DGI-DGCP ne se ferait pas à l'encontre des intérêts des personnels**.*

SCSFIP : c'est un premier mensonge dans le discours de l'ACP, ce projet ne bouleverse rien, bien qu'il soit particulièrement défavorable aux IP et dans une moindre mesure aux AFIPA. En effet, il est utile de rappeler que si l'on appliquait strictement les règles prévalant anciennement dans chacune des deux filières, plus de 90% des postes C1 seraient de fait occupés par des AFIPA ou des IP. Ce ne sont pas des règles protectrices ou un quelconque statut mais uniquement la faiblesse des promotions IP et AFIPA en filière gestion publique qui ont permis aux IDIV et IDIV HC de cette filière d'occuper autant de postes indiciés qui n'étaient alors pas demandés par les cadres supérieurs.

Aujourd'hui, ce n'est pas la fusion qui est en cause, mais les contraintes budgétaires qui imposent une réduction générale de l'encadrement. Les cadres supérieurs que nous sommes, d'IP à AFIP, avons intégré cet environnement et accepté ces évolutions de manière digne et responsable. Il est donc parfaitement logique et juste que ces cadres occupent désormais les postes à enjeux qu'ils étaient trop peu nombreux pour pourvoir auparavant.

Ce projet détruit les carrières des IDIV-HC, n'offre aucune perspective pour les IP et ferme l'accès des HEC aux AFIPA.

SCSFIP : ici, l'ACP tente une manœuvre audacieuse, relayée par les organisations syndicales généralistes : faire miroiter aux AFIPA une part des 47 postes HEC, pour en échange réduire leur quota sur les HEA et leur priorité sur les HEB. En gros on propose 5 ou 6 HEC au mieux, contre 100 à 200 postes HEA et HEB (selon les quotas demandés). La ficelle est un peu grosse tout de même !

Rappelons surtout que la règle de priorité au grade que nous demandons, qui est la base du système administratif français, ne conduit pas du tout à écarter les AFIPA des postes HEC. En particulier si l'on considère la réduction récente des promo d'AFIP (qui frappe de plein fouet les AFIPA et par extension les IP), il n'y aura pas nécessairement suffisamment d'AFIP pour pourvoir ces postes HEC qui seront donc ensuite proposés aux AFIPA qui libéreront d'autres postes pour les IP et ainsi de suite...

En revanche nous sommes bien d'accord que les IP sont sacrifiés, c'est pourquoi nous demandons la priorité au grade...

Il réduit les possibilités de promotion à la hors classe des IDIV-CN, et par voie de conséquence les promotions des inspecteurs à IDIV-CN sur des postes C3.

SCSFIP : c'est tout à fait exact, et alors ? Les réductions de promotion et d'effectifs des cadres ne devraient donc affecter que les IP-AFIPA-AFIP ? Peut-être que les IDIV-CN et HC retrouveront un certain intérêt pour l'examen professionnel qui leur réserve 10% des postes d'IP et d'AFIPA mais pour lesquels ils sont remarquablement peu nombreux à candidater. Peut-être que nos collègues inspecteurs qui ont fait l'énorme effort de préparer un concours d'IP difficile et exigeant avec au bout une affectation géographique incertaine ne s'entendront plus dire de la part de leurs collègues : « *pourquoi tu t'embêtes, alors qu'il te suffit d'attendre sur place et tu peux passer IDIV ?* ».

L'ACP a présenté un projet qui respecte les statuts actuels et qui propose l'instauration de quota d'accès par grade et par catégorie de poste, ce qui permet de ne pas bouleverser exagérément les perspectives de carrière des uns et des autres, telles qu'elles existaient avant la fusion.

SCSFIP : c'est remarquable : « *ne bouleversons pas les carrières telles qu'elles existaient avant la fusion* ». Mais nous sommes d'accord ! Revenons aux carrières ante-fusion... **Pour tous !** Retrouvons les promotions AFIPA, AFIP et AGFIP ante-fusion dans chaque filière et nous réglerons la situation... Mais nous sommes aussi responsables et lucides, cela n'est pas possible.

Nous reposons donc la question : où vit l'ACP depuis 2008 ? Il semblerait que son réveil soit difficile après cinq longues années d'hibernation...

Le projet n'ayant reçu l'aval que d'un seul syndicat, il sera rediscuté et revu d'ici le mois de juin.

SCSFIP : Nous ignorons quel est ce syndicat. Pour notre part nous n'avons pas donné notre aval à ce projet qui ne répond pas à nos demandes en particulier pour nos collègues IP. Nous demandons l'application juste, légitime et pragmatique de la priorité au grade.

L'ACP sera très vigilante sur l'avancée des discussions et a d'ores et déjà décidé qu'elle ne prendrait plus part à aucune concertation ou réunion sur la démarche stratégique, tant que la Direction générale restera sur ces positions.

SCSFIP : notre commentaire sur ce dernier paragraphe tient en trois syllabes : SCAN-DA-LEUX !

L'ACP prétend défendre des cadres... est-ce un comportement digne de cadres de la DGFIP ? Est-ce un comportement tout simplement professionnel ? Ces mêmes membres de l'ACP qui prétendent manager des postes accepteraient-ils un tel comportement de la part de leurs collaborateurs ?

Mais surtout nous interpellons nous aussi la Direction générale : quel message voulez-vous envoyer à vos cadres et notamment à vos cadres supérieurs ? Doivent-ils comprendre que la Direction générale est prête à prendre des décisions injustes et illégitimes pour donner satisfaction à ceux qui sont prêts à saboter son projet le plus emblématique et le plus ambitieux ? Quelles conclusions devraient-ils alors en tirer ?

Monsieur le Directeur Général, sachez que vos cadres supérieurs, qui portent la démarche stratégique avec un investissement sans faille alors que dans le même temps l'administration diminue leurs possibilités de promotion de 50 à 90%, sont totalement indignés par ces méthodes qui ne font pas honneur à la DGFIP.